

Ensemble à Mayotte contre les violences sexuelles faites aux personnes mineures

Charte de l'engagement

PRÉAMBULE

Sur l'île de Mayotte, comme dans le monde entier, **la problématique des violences sexuelles et de leur éradication se heurte systématiquement au silence**. Ce silence peut être le résultat d'une sidération, d'une incompréhension, d'une peur ou d'un traumatisme.

Les victimes peuvent se trouver dans des dispositions sociales et personnelles qui les conduisent à un repli sur elles-mêmes ainsi qu'à une indifférence voire à une tolérance de ces actes par leur entourage.

Les conséquences qui en découlent sont une forme d'acceptabilité des violences et la reproduction de schémas sociaux inappropriés d'une génération à une autre. Dans ce contexte, **une très faible éducation à la sexualité est à déplorer ainsi qu'un nombre très élevé - et sûrement sous-estimé - de victimes de violences sexuelles, notamment chez les enfants**.

Par la signature de cette charte et de ses annexes, je m'engage sur l'honneur à respecter les principes déclinés ci-après :

En tant que citoyens, associations, institutions et fédérations, face à ce constat, nous sommes nombreuses et nombreux à souhaiter mettre en place une action éducative de grande ampleur afin de lutter contre ces violences, en tout lieu et en toute situation sociale, qu'elle soit professionnelle, familiale, scolaire, sportive ou de loisir.

La présente charte constitue un premier pas vers une prise de conscience collective du chemin qu'il reste à parcourir, ensemble. Elle précise quels sont les engagements auxquels adhère chacune des structures porteuses de ce mouvement de lutte contre les violences sexuelles faites aux personnes mineures et, à travers elle, chaque individu qui la compose et la représente au quotidien.



1 - ENGAGEMENT PERSONNEL

Je certifie avoir connaissance de la loi et je m'engage à la respecter en référence aux articles 222-22* et suivants du code pénal et à l'article 40* du code de procédure pénale, ainsi qu'aux articles de la Convention internationale des droits de l'enfant - notamment son article 19* - portée par l'UNICEF.

Je sais que "constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise". Je sais que lorsque les faits sont commis sur une personne mineure de quinze ans, "la contrainte morale ou la surprise sont caractérisées par l'abus de la vulnérabilité de la victime ne disposant pas du discernement nécessaire pour ces actes". Je connais les peines encourues en cas de manquement à ces obligations.

Je m'engage à ne jamais porter atteinte sexuellement à une personne mineure, et ce, d'aucune manière que ce soit. Je sais que tout acte sexuel avec un mineur âgé de moins de 15 ans est pénalement répréhensible.

2 - RÉAGIR FACE AUX VIOLENCES SEXUELLES

Je sais qu'il est de ma responsabilité d'adulte et / ou d'encadrant de protéger chaque enfant placé sous ma responsabilité, directe ou indirecte, contre toute forme de violence.

Je m'engage à être vigilant afin de détecter toute situation pouvant s'apparenter à des violences sexuelles.

Je m'engage à accueillir la parole de victimes potentielles en suivant les principes de l'écoute bienveillante.

Je m'engage à m'informer sur les conséquences physiques et psychologiques des violences sexuelles pour comprendre le comportement des victimes. Ces informations me permettront de connaître leur état d'esprit et de comprendre des situations complexes (effets de sidération psychique, amnésie traumatique, hypersexualisation, etc.).

Je m'engage à m'informer des démarches à effectuer en cas de violences sexuelles dénoncées ou constatées et à en informer la victime potentielle en l'accompagnant et en l'orientant.

Je m'engage à respecter l'article 434-3* du code pénal qui oblige à signaler dans les plus brefs délais aux autorités judiciaires (parquet du tribunal) ou administratives (forces de police et gendarmerie) toute situation relative à des violences sexuelles sur une personne mineure.

* voir annexes de la présente charte

3 - PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

J'ai conscience de l'importance de mon engagement et de ma responsabilité en tant qu'acteur social et / ou politique dans la lutte contre les violences sexuelles en général et faites aux mineurs en particulier.

Je m'engage à m'informer et à diffuser les informations légales et de sensibilisation en ma possession à l'ensemble de mes collaborateurs ou partenaires. Je m'engage à rendre visibles et accessibles ces informations dans les locaux de ma structure.

Je m'engage à me former dans la mesure du possible ainsi qu'à proposer des formations au sein de ma structure.

Je m'engage à faire de la lutte contre les violences sexuelles une priorité. Dans la structure dont je fais partie, je favorise la mise en place d'un protocole dédié. A l'externe de ma structure, mon engagement pourra prendre la forme d'une participation à des sensibilisations, préventions, plaidoyers ou autres modes de mobilisation.

Date :/...../.....

Signature